

1/ Actualités

Le recteur revient sur l'actualité de Mayotte. Il remercie les personnels qui se sont portés volontaires pour éventuellement apporter leur aide. Il n'a pas la visibilité sur les sollicitations qui seront demandées aux volontaires par le ministère. Ce dernier a demandé à l'Académie un inventaire de ses places en formation disponibles et également de ses places d'hébergement, toujours pour répondre à une éventuelle demande d'accueillir des élèves de Mayotte qui seraient dans une année d'examen. A l'heure actuelle il est difficile de dire si la rentrée pourra bien se faire le 13 janvier.

Le recteur indique qu'il a eu une visio avec la nouvelle ministre le 2 janvier. La ministre affiche sa volonté d'adapter les politiques au plus proche du terrain et des réalités territoriales. A ce stade de l'année il n'y a pas plus d'éléments. En ce qui concerne le choc des savoirs, l'arrêté qui instaure les groupes a été annulé par le conseil d'état. Un décret devrait être présenté pour le remplacer. En ce qui concerne les 4èmes et 3èmes, la ministre ne s'est pas encore clairement positionnée.

2/ Préparation de la rentrée 2025

La secrétaire générale revient sur le calendrier de préparation :

- une communication de la DHG le 20 janvier, peut-être avant si c'est possible
- la réunion du CSA le 27 janvier
- la réunion des cadres le 28 janvier
- la remontée du TRM pour le 7 février. Une tolérance pourra être accordée aux établissements qui auraient des difficultés avec ce calendrier.

ID-FO rappelle que le dialogue social concernant la DHG est important en établissement et que symboliquement il est important qu'elle puisse être discutée et votée en CA. Cela pose problème dans un délai aussi contraint, surtout si la DHG doit faire l'objet d'un deuxième vote

Dans la discussion, ID-FO regrette que déjà en début d'année des remplacements de personnel administratif se fassent à coup de CDD entre périodes de vacances. La secrétaire générale confirme que c'est ponctuellement le cas.

Dans la discussion, la secrétaire générale indique que les demandes de pacte RCD supplémentaires seront traitées dans la quinzaine pour les établissements demandeurs.

A ce stade la dotation de l'académie est encore inconnue. Cette situation est totalement inédite.

3/ Plan tranquillité des établissements

Bruno ROTIER indique qu'un bulletin officiel a été publié le 5 décembre dernier. Il précise la création d'un service de sécurité et de défense académique chargé du traitement des points suivants : un plan de veille, les modalités de mise en place de la cellule de crise, la communication avec les hauts fonctionnaires.

Le Bulletin officiel insiste également sur l'importance des exercices PPMS. Une plateforme de dépôt des PPMS sera mise à disposition prochainement pour les établissements.

Au sujet de la protection fonctionnelle, elle sera parfois octroyée automatiquement par l'administration pour des faits graves dont les éléments seront remontés par l'application fait établissement niveau 3 (pas de systématisme toutefois).

Au sujet du climat scolaire, des enquêtes sont à solliciter, un travail sur les 7 piliers du climat scolaire est à renouveler notamment sur le lien avec les familles. Le climat scolaire est une préoccupation du ministère. Un responsable académique et deux responsables départementaux seront nommés.

Au sujet des postes de CPE créés :

- un poste au collège Woerth
- un deuxième CPE au collège de Benfeld
- un deuxième CPE au collège Galilée de Lingolsheim
- un deuxième poste de CPE au collège d'Oswald
- un deuxième CPE au collège forte Fortschwihr
- un deuxième poste de CPE au collège Cassin de Cernay
- un poste de CPE sur le CLA du Haut-Rhin
- deux postes de référent départementaux (67 et 68)

Au sujet des postes d'AED créés : il n'y a pas encore de notification du ministère donc pas encore de recrutement.

4/ Evolution statutaire des personnels de direction

Deux décrets sont parus le 27 décembre 2024 : l'un pour la suppression de l'échelon spécial, l'autre pour la création des échelons 6 et 7 de la hors-classe. L'Académie attend les modalités de reclassement de tous les collègues qui sont actuellement en hors classe et à l'échelon spécial. Les arrêtés de reclassement seront traités pour tous les personnels concernés en même temps avant août 2025.

Les stagiaires ne sont pas éligibles au CIA.

5/ Promotions des personnels de direction

6 promotions à l'échelon spécial sur 51 promouvables. Les promus ont en moyenne : 56 ans et 21,5 années d'ancienneté pour l'académie.

23 promus à la hors classe sur 153 promouvables (15% des promouvables). Les promus ont en moyenne : 56 ans et 16,7 années d'ancienneté, et 6 ans et 10 mois d'ancienneté à l'échelon 10.